



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 08/02/2024

Interdiction temporaire de circulation de tout véhicule transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée de type teknival, rave-party ou free-party en Vendée

La circulation de tout véhicule transportant du matériel (sonorisation, sound system, amplificateurs, ect.) » susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée de type teknival, rave ou free-party est interdite sur l'ensemble des réseaux routiers en Vendée **du vendredi 9 au dimanche 11 février 2024 inclus.**

* * *

L'arrêté préfectoral n°24/CAB/097 portant interdiction temporaire de circulation de tout véhicule transportant du matériel susceptible d'être utilisé pour une manifestation non autorisée de type teknival, rave-party ou free-party en Vendée est publié au Recueil des actes administratifs sur :

<https://www.vendee.gouv.fr/contenu/telechargement/24241/155934/file/recueil-85-2024-031-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

**Service départemental
de la communication interministérielle**

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon